



Trop perçu et remise de mon attestation assedic

Par **coco06**, le **21/05/2008** à **21:03**

Bonsoir

J'ai mon cdd qui s'est fini le 22 avril 2008, mon ex employeur c'est aperçu un trop perçu sur trois mois de salaire, sur mon dernière paie il m'a directement pris 500 euros sans m'en aviser et de plus il m'avise qu'il va tous me prendre sur mes 10% de la prime de cdd et mes congés payés a-t-il le droit ?

Nous sommes le 22 mai et je n'ai toujours pas mon attestation d'assedic, et mon solde tous compte. Puis-je le mettre au prudhommes

Merci pour vos réponses